

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2007

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le Maire à son Conseil Municipal ou par le représentant de l'E.P.C.I. à son assemblée délibérante. L'article 1^{er} alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné. L'objet de cette délibération concerne le rapport de l'année 2007.

Les communes membres de la Communauté de communes « Essor du Rhin » pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre 2008. Le rapport comprendra l'analyse technique et financière. Il se présente comme suit :

1. Indicateurs techniques

1.1. Les O.M.R. (Ordures Ménagères Résiduelles)

On entend par O.M.R. les ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives. Ces déchets correspondent donc à tout ce qu'on jette dans la poubelle traditionnelle.

Sept communes sont concernées par cette collecte en porte-à-porte (Balgau est rattachée pour se service au Sivom du Pays de Brisach) à raison d'un passage hebdomadaire :

- Blodelsheim :	1 419 habitants	collecte le lundi.
- Fessenheim :	2 127 habitants	collecte le mercredi.
- Hirtzfelden :	995 habitants	collecte le mercredi.
- Munchouse :	1 440 habitants	collecte le jeudi.
- Roggenhouse :	401 habitants	collecte le jeudi.
- Rumersheim-le-Haut :	957 habitants	collecte le jeudi.
- Rustenhart :	765 habitants	collecte le jeudi.

Total : 8104 habitants (recensement 1999) – Actuellement ~ 9 200 hbts sans Balgau.

Le prestataire de service est l'entreprise COVED (VIDOR) à 68 UNGERSHEIM pour la collecte et le transport des déchets ménagers et ce sur la base d'un marché sur appel d'offres ouvert jusqu'au 31.12.2009.

La Commune de BALGAU (714 habitants : rec. 1999) est à la fois membre de la Communauté de communes « Essor du Rhin » et du Sivom « Pays de Brisach ». C'est ce dernier qui assure la compétence déchets pour le compte de la commune. Un seul ramassage hebdomadaire y est organisé (deux jusqu'en 2006 inclus). En effet, la commune de Balgau n'appartient pas au même secteur que les sept autres communes de la Communauté de Communes dans le schéma départemental d'élimination des ordures ménagères. Les déchets de Balgau vont à l'Usine d'incinération de Colmar alors que ceux des sept autres communes vont à l'Usine d'incinération de Sausheim.

Les O.M.R. sont effectivement traités par incinération à l'usine d'incinération de Sausheim. Cette usine est gérée par le S.I.V.O.M. de l'Agglomération Mulhousienne.

1.2. Les autres déchets

Les autres déchets sont collectés en déchetteries ou dans les bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire).

Les déchetteries

Les déchetteries sont appelées centres de tri et de valorisation des déchets à la Communauté de communes « Essor du Rhin »/ Elles sont au nombre de sept : Blodelsheim – Fessenheim – Hirtzfelden – Munchhouse – Roggenhouse – Rumersheim-le-Haut – Rustenhart.

Fessenheim partage le centre avec Balgau (qui est à proximité immédiate).

Les déchets suivants y sont collectés :

déchets verts – verre usagé – papiers/cartons – ferraille – déchets encombrants – gravats – batteries – électroménager – plastiques – vêtements – piles – déchets ménagers spéciaux – phytosanitaires – huiles moteurs usagées et huiles végétales – bois.

Les différents prestataires apparaissent dans l'annexe 1 qui décrit les différentes filières des déchets.

Un descriptif des déchetteries figure en *annexe 2*. Tous ces déchets sont amenés par les usagers dans les déchetteries. Les sept déchetteries disposent d'un quai permettant l'accès aux bennes.

Les déchetteries sont ouvertes en moyenne 2 jours par semaine en été et un jour en hiver. Faisant suite aux modifications statutaires en août 2006, le Conseil communautaire, par délibérations de mars et octobre 2007 a clarifié la gestion des déchetteries. A partir du 1^{er} avril 2007, un certain nombre d'heures (4 par semaine pour Roggenhouse et Rustenhart – 5 heures pour Hirtzfelden et Rumersheim/le/Haut – 6 heures pour Blodelsheim et 11 heures pour Fessenheim/Balgau), à partir du 1^{er} novembre 2007 un rajout de 2 heures par mois pour les communes de Blodelsheim, Hirtzfelden, Roggenhouse, Rumersheim et Rustenhart et 4 heures par mois pour la commune de Fessenheim ont été validées, à raison de 15 €/heure pris en charge par la Communauté de communes « Essor du Rhin ». Le personnel des déchetteries reste communal et est sous la responsabilité des communes, sauf pour Munchhouse qui ne souhaitait pas ce système et pour qui un prestataire extérieur a été chargé de la gestion les jours d'ouverture. La Communauté de Communes est par contre totalement responsable de la gestion et de l'exploitation des déchetteries.

Les bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) :

Les P.A.V. sont accessibles 7 jours sur 7.

Le parc des conteneurs est le suivant :

- Verre : 39 bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) de 4 m³, dont 13 en déchetteries et 26 en accès libre
- Papier-Carton : 13 bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) de 4 m³ et 7 bennes de 30 m³ en déchetteries
- Plastiques : 14 bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) de 4 m³ plus 5 bornes de 5 m³ et 3 bennes de 30 m³ en déchetteries.

Le nouveau contrat avec Eco-Emballages a été établi pour 5 types de matériaux : verre, papier-carton, plastiques, acier, aluminium. Concernant les métaux (cannettes, boîtes de conserve...), les administrés sont invités à les déposer dans leur poubelle traditionnelle. Acier et aluminium sont ensuite récupérés après incinération dans les mâchefers. Le plastique, le papier-carton et le verre sont collectés dans les conteneurs des déchetteries et en P.A.V. (Cf. *annexe 2*).

Les déchets artisanaux et industriels ne sont pas acceptés dans les déchetteries ; les déchets ménagers seuls sont collectés chez les artisans, commerçants et autres industriels.

2. Indicateurs financiers

La Communauté de Communes ne gère aucun déchet en régie. La gestion des déchets est déléguée par contrat à des entreprises qui sont prestataires de service.

2.1. Bilan annuel

Nature des déchets	Transport/Traitement	Quantité	Coût (en €TTC)
O.M.R. Ordures Ménagères Résiduelles	VIDOR, puis COVED (collecte + transport) UIOM ¹ – Sausheim (traitement)	1854,320 t	128 725,06€ 180 881,01€
Verre usagé	RECYCAL	402,220 t	14 639,81 €
Plastiques	SCHROLL Colmar SAS	56,145 t	31 505,43 €
Papiers – cartons mêlés		490,038 t	61 460,08 €
Gardiennage déchèteries Munchhouse + Fessenheim	IDEENOV Munchhouse Commune de Fessenheim		1 862,53 € 6 621,95 €
Gravats	Transport et nivellement par WERNER et/ou SAUTER SAS		8 960,39 €
Ferraille Ferraille blanche Ateliers Espoir	Ferrailleurs locaux – FALLER- SOMETALOR Enlève. appareils froid Rustenhardt		- 172,22 €
Traitement pneumatiques	SITA ALSACE		7 328,48 €
O.M.E. ³	VIDOR puis COVED	568,440 t	95 134,93 €
D.D.M. ⁴	TREDI Peinture Organique et Chimique	5,560 t 5,022 t	22 547,70 €
Batteries	Ferrailleurs locaux - FALLER – SOMETALOR	-	-
Huiles de friture	Service Antipollution de l'Est	1,260 t	236,32 €
Huiles moteurs	Société de Récupération et de Régénération des Huiles Usagées	(11600litres) 10,440 t	-
Déchets verts	TERRALYS WERNER	1418,590 t	46 975,08 € 287,04 €
Tonte gazon et taille des haies	I S S Mulhouse		11 277 €

¹ : UIOM = Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

³ : O.M.E. = Ordures Ménagères Encombrantes

⁴ : D.D.M. = Déchets Dangereux des Ménages

La Communauté de Communes a organisé une opération P.U.N.R. (Pneus Usagés Non Réutilisables) en 2007. Cela a permis la collecte de 20,420 tonnes de P.U.N.R. et a coûté 7 328,48 € TTC.

Le montant de la redevance 2007 par foyer était le suivant (inchangée depuis 2005) :

Foyer 1 personne :	90 €/an
Foyer 2 personnes :	120 €/an
Foyer 3 personnes :	150 €/an
Foyer 4 personnes et + :	180 €/an

2.2. Synthèse

Dépenses :

⇒ Coût de collecte, transport et traitement des O.M.R. (€TTC):	309 606,07 €	}
⇒ Coût de gestion des déchetteries (€TTC):	309 008,96 €	
Coût total	618 615,03 €	

Pm : Frais de gardiennage 2007 non demandés à ce jour pour les communes = 14 340 € soit : Roggenhouse 2400 €, Rustenhart 2400 €, Rumersheim 285 €, Hirtzfelden 2985 € et Blodelsheim 3570 €.

Recettes :

⇒ Montant de la redevance des ordures ménagères encaissé :	476 467,50 €	} (2007)	
⇒ Soutiens Eco-Emballages : (chiffres 2006)	88 692,08 €		} 74 317.-
⇒ Revente du verre à BSN :	7 690,44 €		
⇒ SIVOM Pays de Brisach pour Balgau : (chiffres 2006)	10 560,06 €		} 13 737.-
VALORPLAST(plastiques) :	8 651,28 €		
SAS COLMAR VIEUX PAPIERS (Schroll)	22 245,76 €		
Recettes totales :	614 307,12 €		

2.3. Commentaires par rapport à l'année 2006

Le coût de gestion des déchetteries a augmenté par rapport à 2006. L'explication est multiple :

- L'opération ponctuelle P.U.N.R. n'avait pas été réalisée en 2006. Elle a représenté un coût d'environ 7 328 € TTC en 2007.
- Par délibération du conseil communautaire, applicable à partir du 1er avril 2007, le remboursement des frais de gardiennage est effectué à raison de 15 €/heure selon un classement établi en quatre catégories tenant compte de la population de chaque commune.
- La prestation entretien I. S.S. tonte et taille en déchèterie pour 11 277 €.

Autre information commentée par M. MARGRAFF Trésorier Public. A la date du 9 juin dernier, 8 539,12 € de redevances pour 2007 étaient impayées soit 1,79% du montant total à encaisser. Le Trésorier dépose en même temps pour signature par M. le Président, les autorisations de saisie auprès des redevables n'ayant pas payé la redevance pour les années 2005 à 2007 inclus. Il rajoute qu'en cas de non recouvrement des sommes à payer, il sera contraint de demander au Conseil communautaire l'admission en non valeur pour créances irrécouvrables.

8. Fixation de la redevance des ordures ménagères 2008

M. Frédéric GOETZ, Vice-président, présente et commente ce point de l'ordre du jour.

Compte tenu de la différence négative entre les dépenses et les recettes enregistrées en 2007 (voir rapport annuel sous le point 7), à savoir 18 647,91 €, une augmentation de 5% de la redevance est nécessaire ramenant une somme supplémentaire de 20 886 € sur la base du nombre de foyers en 2007.

Il est précisé que la redevance n'a plus été augmentée depuis 2005.

Il est donc proposé d'augmenter les redevances comme suit :

- ✚ 94,50 € pour un foyer d'une personne (mensuel = 7,88 €)
- ✚ 126,00 € pour un foyer de deux personnes (mensuel = 10,50 €)
- ✚ 157,50 € pour un foyer de trois personnes (mensuel = 13,13 €)
- ✚ 189,00 € pour un foyer de quatre personnes et plus (mensuel = 15,75 €)

A titre d'information, il y a 604 foyers à 1 personne - 1160 foyers à 2 personnes - 688 foyers à 3 personnes et 953 foyers à 4 personnes et +, soit un total de 3405 foyers qui a rapporté un montant de redevances en 2007 de 476 467,50 €.

M. le Président insiste par ailleurs sur la nécessité de continuer l'effort sur le tri, à en informer la population pour des insertions régulières dans les flashes infos communaux. Il invite ses collègues à travailler uniquement sur la liste des redevables 2007 remise par la communauté de communes pour établir celle de 2008 en corrigeant les données et en faisant la mise à jour. M. Onimus donne aussi connaissance du tableau comparatif de la collecte des ordures ménagères de 1999 à 2007 inclus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe la redevance d'ordures ménagères pour 2008 telle que proposée ci-dessus.